

Avis de constitution

SOCIETE « DIALLO IVOIRE ELEVAGE » en abrégé « DIE »

Siège ABIDJAN/ABOBO DOKUI/NON LOIN DU
CARREFOUR SOCOCE EN QUITTANT AZUR POUR LE ZOO A
DROITE, Lot 1031, Ilot 108

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25/07/2025, et enregistrés au CEPICI le 25/07/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DIALLO IVOIRE ELEVAGE » en
abrégé « DIE »

Objet : ELEVAGE, ACHAT ET VENTE D'ALIMENT, ACHAT ET
VENTE DE MATERIELS D'ELEVAGE, AGRICULTURE,
TRANSFERT D'ARGENT, IMPORT-EXPORT

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :

- L'ACQUISITION, LA REALISATION ET LA VENTE
DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES
- L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE
TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE
DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS
SOCIAUX
- LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE
TOUS FONDS DE COMMERCE
- LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE
SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE
- ET GENERALEMENT, TOUTE OPERATION
FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES,
MOBILIERES ET IMMOBILIERES, SE RAPPORTANT
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU
POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE
DEVELOPPEMENT.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN/ABOBO DOKUI/NON LOIN DU
CARREFOUR SOCOCE EN QUITTANT AZUR POUR LE ZOO A

DROITE, Lot 1031, Ilot 108

Dirigeant(s) M DIALLO MOUSSA NABIL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-09249 du 05/09/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°54501/GTCA/RC/2025 du 05/09/2025

